

## **Communiqué de presse**

### **Assemblée générale mixte du 19 avril 2023**

#### **Modalités de mise à disposition des documents préparatoires**

Les actionnaires de la société sont invités à participer à l'assemblée générale mixte qui se tiendra à 10h le 19 avril 2023 à Paris 17<sup>e</sup>, Salle Wagram, 39-41 avenue de Wagram.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO le 10 mars 2023 et l'avis de convocation sera publié dans un journal d'annonces légales et au BALO le 29 mars 2023.

Les documents préparatoires à l'assemblée énoncés par l'article R.22-10-22 du Code de commerce sont mis en ligne sur le site internet de la société [www.eiffage.com](http://www.eiffage.com) ce jour.

Les documents prévus par la loi sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée.

Conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- Tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'assemblée, demander à la société de lui envoyer les documents visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce, le cas échéant, à sa demande expresse, par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société.

La société encourage vivement ses actionnaires à faire usage des moyens de vote à distance et électronique mis à leur disposition via l'outil Votaccess.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'assemblée générale sur le site [www.eiffage.com/finance/assemblee-generale-eiffage](http://www.eiffage.com/finance/assemblee-generale-eiffage) où seront mis en ligne les documents préparatoires à l'assemblée.

